

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 047_2026

Séance du lundi 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le lundi vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 24 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient absents excusés : Mme Catherine GOEDGEBUER donnant procuration à Mme Sandrine BILLIAU, Mme Kelly CORNARD donnant procuration à Mme Yaëlle DEPUYDT

Secrétaire de séance : Mr Guillaume DOUBLET
a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Fin de séance : 20h27

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 M57 ABREGE « FETES ET CEREMONIES »

VU,

L'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 M57 abrégé « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Philippe Blervaque, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « fêtes et cérémonies » :

COMMUNE / COMPTE 623

FETES	CEREMONIES
- Pose et dépose illuminations Noel - Déjeuner Noel agents - Tickets de manège - Compteurs provisoires ducasse - Cartes de vœux - Chèques CADHOC Noel agents - Coquilles - Sapin de Noel - Evènements culturels - Repas des bénévoles - Galettes des rois - Journée de cohésion - 1 livre, 1 naissance - Bâches publicitaires - Frais de restauration/ Elus	- Cartes cadeaux mariages - Fleurs - Matériel élections - Ruban inauguration - Médailles - <i>ALIMENTATION GENERALE :</i> - Conseils municipaux et réunions équipe - Evènements culturels - Remise des prix CM2 et cérémonie - Cérémonie 8 mai et 11 novembre - Fleurs (8 mai, décès, remerciements, etc...) - Vœux du Maire - Pots de départ - HDF propres - Pot friandises enfants et réceptions officielles

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de Mr Philippe BLERVAQUE, 1^{er} adjoint ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 059-215902933-20260703-047_2026-DE